

Liberté, Egalité, Fraternité
COMMUNE DE GERNELLE
6 rue des Autrichiens – 08440 GERNELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 décembre 2016

Le neuf décembre deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PETITFRERE, Maire de Gernelle, à la suite de la convocation adressée le **vingt-huit novembre deux mil seize**.

Nombre de Conseillers	11
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	08
Nombre de Conseillers délibérants	08

Présents : Mesdames NININ, OURY et YVON, Messieurs CLOUET, LEFEVRE, NININ, PETITFRERE et VALET.

Secrétaire de séance :
Madame Cathy NININ

N°09-12/2016-07

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément au P.L.U approuvé ce jour par délibération du Conseil Municipal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme, délègue Monsieur le Maire dans l'exercice de ce droit au nom de la commune, et le charge de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture des Ardennes et affichée le 12/12/2016.

Le Maire,

Robert PETITFRERE.



